



L'Union Africaine organise un sommet spécial en octobre pour aborder un retrait en masse de la Cour Pénale Internationale, en signe de protestation envers les procès des dirigeants kényans. Une lettre envoyée par les dirigeants africains à la CPI explique que la présence du vice-président kényan William Ruto à son procès à La Haye allait désavantager le Kenya. L'Union Africaine avait déjà accusé la CPI de "chasser" des dirigeants africains et d'ignorer les atrocités commises ailleurs.

La CPI répond qu'elle défend les victimes de crimes où qu'elles soient. Le sommet extraordinaire se tiendra dans la capitale éthiopienne Addis Abeba, siège de l'UA, le 13 octobre. Se retirer ou non du Statut de Rome « sera une décision prise par chaque Etat individuellement, l'UA n'interviendra en aucun cas dans cela », a précisé le vice-président de la Commission de l'UA Erastus Mwencha. Le sommet pourrait cependant marquer le début d'un exode des Etats africains parties à la Cour. 34 des 54 pays membres de l'Union Africaine ont ratifié le traité de la CPI.

Quelques jours avant le début du procès de William Ruto à la CPI ce mois-ci, le parlement kényan avait voté un retrait de la CPI. Ce vote n'affectera pas le procès de M.Ruto, ni celui du président kényan Uhuru Kenyatta en novembre. Tous deux sont pour « crimes contre l'humanité » pour leur rôle présumé dans les violences ethniques ayant déchiré le Kenya après l'élection présidentielle de 2007. Depuis le début des enquêtes en 2010, les témoins font l'objet d'intimidations, selon la CPI. Dernier épisode en date, l'identité du premier témoin dans le procès Ruto a été dévoilée mercredi sur internet au Kenya.

### **Liste des pays africains faisant partie de l'organisation scélérate**

Les premières bases du Statut ont été posées en 1948 avec la résolution n.260, 9 décembre, 1948 de l'Assemblée générale des Nations unies avec la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, qui a déterminé un pas important vers la création d'une cour permanente avec juridiction sur les crimes du futur Statut de Rome. Le Statut de la CPI fut signé à Rome le 17 juillet 1998 par 120 États. Veuillez prendre note que le Cameroun ne l'a jamais signé

Le 15 Février 2013, la Côte d'Ivoire déposait son instrument de ratification du Statut de Rome et devenant ainsi le 122<sup>e</sup> État membre de l'organisation scélérate. « En ratifiant le Statut de Rome, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a pris une décision courageuse pour mettre fin à l'impunité et rétablir la paix et la justice pour tous les Ivoiriens », avait déclaré Francis Dako, coordinateur régional pour l'Afrique de la Coalition pour la CPI.

Les 34 pays africains ci-dessous sont signataires du Statut de Rome. Le caractère gras a été introduit juste pour faciliter la lecture:

- 1- Afrique du Sud
- 2- Bénin
- 3- Botswana
- 4- Burkina Faso
- 5- Burundi
- 6- Cap-Vert
- 7- République du Congo
- 8- République démocratique du Congo
- 9- Comores
- 10- Côte d'Ivoire
- 11- Djibouti
- 12- Gabon
- 13- Gambie
- 14- Ghana
- 15- Guinée
- 16- Kenya
- 17- Lesotho
- 18- Libéria
- 19- Madagascar
- 20- Malawi
- 21- Mali
- 22- Maurice
- 23- Namibie
- 24- Niger
- 25- Nigeria
- 26- Ouganda
- 27- République centrafricaine
- 28- Sénégal
- 39- Seychelles
- 30- Sierra Leone
- 31- Tanzanie

- 32- Tchad
- 33- Tunisie
- 34- Zambie

*Sévérine Toche avec BBC*